

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 23512**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Sciences, Technologies, Santé - Mention : Génie civil & Construction - Spécialité : Bâtiments à hautes performances énergétiques

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université Nice Sophia Antipolis	Président de l'université Nice Sophia Antipolis, Recteur de l'académie de Nice

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

230n Etudes et projets d'architecture et de décors

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Objectif du diplôme, du titre ou du certificat :

Cette formation est destinée à acquérir les compétences nécessaires à la gestion rationnelle de l'énergie thermique et électrique dans le secteur du bâtiment. Elle répond aux grands enjeux actuels et à venir de limitation des consommations de ressources fossiles, de réduction des émissions carbonées et de développement des énergies renouvelables. Les mesures issues du Grenelle de l'environnement puis de la loi sur la transition énergétique imposent des bâtiments basse consommation depuis 2012 et à énergie positive d'ici 2020, sans compter le gigantesque programme de rénovation de l'ancien. La mise en œuvre de ces mesures requiert de nouveaux savoir-faire et entraîne un grand besoin de formation dans lequel cette formation s'inscrit dès à présent.

Le diplômé procède à l'élaboration technique d'un projet d'ouvrage ou d'installation pour un bâtiment à hautes performances énergétiques. Il détermine de manière globale ou provisoire les procédés techniques, les méthodes d'organisation et le coût afin de constituer un avant-projet de la future opération de construction. Il intervient pour effectuer l'étude d'exécution, réexamine systématiquement les calculs, les méthodes utilisées et fixe ainsi les conditions de réalisation de la construction. Il peut également, selon son expérience professionnelle, assurer des responsabilités d'encadrement.

Le titulaire du diplôme est capable de :

- Connaître la législation du bâtiment, les normes et la réglementation de la construction,
- Connaître les solutions techniques les mieux adaptées,
- Savoir effectuer les calculs techniques de dimensionnement et technico-économiques,
- Savoir transposer en données techniques (notes de calculs, estimations des dépenses) des données exprimées sous une toute autre forme (dessins, descriptifs, exigences et contraintes d'un client),
- Maîtriser les moyens nécessaires à la réalisation des travaux (matériels, matériaux, personnel),
- Savoir établir le coût des travaux et un programme d'exécution des travaux,
- Transmettre et répartir le travail en fonction des compétences et des spécialités de chacun,
- Savoir synthétiser les informations, établir et entretenir des relations avec des interlocuteurs variés,
- Connaître et savoir utiliser les outils informatiques liés au domaine de la construction,
- Savoir tenir une veille et adapter ses connaissances sur l'évolution des technologies.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les diplômés participent à la conception d'un bâtiment à hautes performances énergétiques et conseillent l'architecte au sein des entreprises du bâtiment et des bureaux d'études thermiques. Ils peuvent également être employés chez les fabricants ou les fournisseurs de matériel d'isolation ou de génie climatique.

Le titulaire du diplôme peut exercer les emplois suivants :

- Technicien en bureau d'étude,
- Econome de flux,
- Agent de développement,
- Gestionnaire de projet,
- Chargé d'affaires,
- Chefs d'équipe installation et maintenance,
- Assistant ingénieur fluides et environnement
- Technico-commercial dans le domaine énergétique du bâtiment

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1103 : Contrôle et diagnostic technique du bâtiment

F1106 : Ingénierie et études du BTP

F1201 : Conduite de travaux du BTP

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les contenus de la certification sont organisés en unités d'enseignement. Ces dernières correspondent aux différents modules

dispensés et organisés autour de cinq composantes principales :

1) Fondamentaux de fluide et énergétique :

Cette composante correspond à l'harmonisation des connaissances dans les domaines de base du génie énergétique et du bâtiment. Le diplômé doit maîtriser les connaissances suivantes :

La mécanique des fluides,
L'air humide, le froid,
Les matériaux,
La thermique du bâtiment.

2) Environnement et réglementation :

Cette composante correspond à la connaissance générale des problèmes économiques et réglementaires liés à l'énergie et la connaissance et compréhension des normes et labels. Le diplômé doit maîtriser les connaissances suivantes :

L'énergie et ses enjeux économiques, géopolitique et environnementaux,
La réglementation actuelle et prévisible, les labels,
Le diagnostic réglementaire pour la réhabilitation et ses objectifs,
Le bilan carbone.

3) Conception et enveloppe des bâtiments à hautes performances énergétiques :

Cette composante correspond à la connaissance des matériaux, la conception des bâtiments à basse consommation, l'évaluation des besoins, l'utilisation de logiciels de simulation dynamique et la proposition de solutions pour la réhabilitation thermique des bâtiments anciens. Le diplômé doit maîtriser les connaissances suivantes :

Le confort thermique,
Les choix des matériaux de construction : analyse de cycle de vie, impact énergétique et environnemental,
La conception de l'architecture des bâtiments à très basse consommation et à énergie positive,
La thermique des enveloppes du bâtiment en régime statique et dynamique,
Les solutions pour la rénovation des bâtiments existants.

4) Systèmes thermiques :

Cette composante correspond à la connaissance du dimensionnement et conception des systèmes de chaleur performants pour les bâtiments HPE mais également le dimensionnement et conception des usages électriques. Le diplômé doit maîtriser les connaissances suivantes :

Les chaudières performantes,
Les pompes à chaleur,
Les capteurs solaires thermiques,
Les chaudières à bois cogénération,
La maîtrise des consommations électriques : éclairage, bureautique, auxiliaires, compresseurs,
La production électrique d'origine renouvelable ou efficace : photovoltaïque, petite éolienne.

5) Mise en situation et pratique professionnelle : projet tuteuré et immersion en entreprise

La mise en situation professionnelle s'effectue à travers la réalisation d'un projet tuteuré et d'une période d'acquisition d'expérience en entreprise par période d'alternance. Le projet tuteuré correspond à la connaissance du travail en équipe, la capacité à traiter un problème et à l'exposer à l'écrit comme à l'oral. Le diplômé doit montrer dans ce projet la maîtrise des connaissances physique, chimie analytique, en culture scientifique et technique et démontrer ses capacités de méthodologie, d'expression écrite et orale, en français comme en anglais.

Modalités d'obtention de la certification :

Conformément à l'Arrêté du 17 novembre 1999 régissant les licences professionnelles, la formation est organisée en unités d'enseignement dont une spécifique pour le projet tuteuré et une spécifique pour le stage. La certification est délivrée aux étudiants ayant obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tuteuré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage. Lorsqu'il n'a pas été satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes, l'étudiant peut conserver, à sa demande, le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8/20. Lorsque la certification n'a pas été obtenue, les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables. Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement. Le détail des coefficients et ECTS appliqués sont décrits dans les modalités annuelles de contrôle des connaissances spécifiques à chacune des formations.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est composé d'enseignants, enseignants-chercheurs et de professionnels ayant contribué aux enseignements ou choisis en raison de leur compétence sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.
En contrat d'apprentissage	X	Si l'ingénierie pédagogique le permet
Après un parcours de formation continue	X	Idem statut d'étudiant
En contrat de professionnalisation	X	Idem statut d'étudiant
Par candidature individuelle	X	Possibilité pour tout ou partie du diplôme par VES ou VAP.
Par expérience dispositif VAE	X	Le jury est composé d'enseignants, enseignants-chercheurs et de professionnels

OUI NON

Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle,

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations

conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Habilitation n° **20090914** par arrêté ministériel du 25 juin 2012,

Accréditation n° **20090914** par arrêté ministériel du 29 décembre 2014,

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Le décret N°2013-756 du 19/08/2013 articles R.613-33 à R.613-37.

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Statistiques d'insertion disponibles auprès de l'observatoire de la vie étudiante (UNICEPRO~OVE).

<http://unice.fr/unicepro/enquetes-et-statistiques/>

Autres sources d'information :

UFR Sciences – <http://unice.fr/faculte-des-sciences/lufr-sciences/presentation/>

Université de Nice Sophia-Antipolis

Lieu(x) de certification :

Ministère chargé de l'enseignement supérieur : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Alpes-Maritimes (06) [Nice]

UFR Sciences - 28, avenue Valrose - 06108 Nice Cedex 2

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

département « chimie » de l'UFR Sciences

Historique de la certification :